

Primes payées en trop: un espoir

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-maladie, les assurés de huit cantons ont payé environ 1,35 milliards de francs de primes en trop, au bénéfice des assurés des 17 autres cantons. Invoquant l'impossibilité technique de rembourser ces surplus de primes, la commission compétente du Conseil des Etats a refusé d'entrer en matière sur une proposition du Conseil fédéral visant à rembourser une partie des montants payés en trop. Les mouvements de protestation qui ont suivi cette décision ont incité la présidente de la commission à réévaluer le dossier, mais il reste un long chemin compliqué à parcourir avant d'arriver éventuellement à une solution.

Depuis 1996, les assurés des cantons d'Appenzell Rhodes-intérieures, Fribourg, Neuchâtel, Thurgovie, Tessin, Vaud, Zoug et Zurich ont payé ensemble un montant de primes qui dépasse d'environ 1,35 milliards de francs les coûts que ces mêmes assurés ont occasionné dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire. Pendant de longues années, les assureurs-maladie ont pu fixer des primes supérieures aux coûts occasionnés dans ces cantons, au bénéfice des assurés des 17 autres cantons, notamment pour gagner des parts de marché dans des cantons aux coûts inférieures à la moyenne, avec de bons potentiels de vente d'assurance complémentaires lucratives. L'Office fédéral de la santé publique, sensé vérifier la justesse des primes, a toujours approuvé les primes surfaites, estimant qu'il ne disposait pas d'une base légale suffisante pour contraindre les assureurs à établir des calculs de coûts et des réserves par canton. Quant à la majorité du Parlement proche des positions des assureurs, elle a refusé à plusieurs reprises des propositions, notamment de la part du canton de Genève, demandant une répartition plus équitable de la charge.

Suite à de nouvelles interventions parlementaires, dont des motions Maury / Steiert acceptées par le Conseil fédéral, ce dernier a introduit dans le projet de loi sur la surveillance de l'assurance-maladie des dispositions qui empêcheront à l'avenir ces distorsions entre cantons - et qui prévoient plus généralement des réserves adaptées aux risques. Quant au passé, s'il est vrai que toute solution visant à rembourser les montants payés en trop par les assurés des huit cantons concernés créera de nouvelles injustices - par exemple pour les personnes qui ont vécu de longues années dans un canton aux primes trop élevées et ont déménagé ensuite dans un canton où elles seront amenées à contribuer à la compensation au bénéfice des assurés des huit cantons qui ont trop payé - le refus de toute solution, même partielle, de la part de la commission du Conseil des Etats est inadmissible. Les premières pressions de la part des cantons concernés ont amené la présidente de la commission à reprendre le sujet, ce qui donne un petit signe d'espoir. Des pistes ont été esquissées, avec un financement tripartite par la Confédération, les cantons et les assureurs, ce qui permettrait de ramener à un niveau minimal les conséquences problématiques de la solution. Enfin, pour maintenir la pression et soutenir la solution la plus équitable possible pour tous les assurés, des pétitions circulent dans presque tous les cantons concernés. Pour la Suisse romande, ces pétitions peuvent être téléchargées sur les sites suivants: VD/NE/GE: www.ps-vd.ch - FR: www.ps-fr.ch.

Primes payées en trop

	AI	1.174 million de francs
	FR	22.760 millions de francs
	NE	21.700 millions de francs
	TI	81.650 millions de francs
	TI	139.828 millions de francs
	VD	602.291 millions de francs
	ZG	1.661 million de francs
	ZH	464.933 millions de francs

